Image not found or type unknown

Frais de formation:avances et remboursements

Par **yomguy**, le **26/05/2009** à **14:01**

Bonjour,je suis éducateur dans un cer (ccnt66).je pars en formation 3 jours consécutifs par mois ce qui occasionne environ 300,00E de frais (hôtel, déplacement et repas).je n'ai pas les moyens d'avancer cette somme, d'autant que les remboursements se font dans des délais aléatoire (1 mois,1 mois et demi).mon employeur me dit que, conformément à l'article 7-annexe 1 de la convention collective, il n'a pas l'obligation de faire l'avance des frais ni mettre à ma disposition un véhicule de service pour diminuer ces frais.si je ne trouve pas de solution, je serais obligé d'arrêter cette formation.il faut savoir que tous les frais liés à cette formation sont pris en charge par un organisme financeur (UNIFAF) et ne coute pas un centime à mon employeur.merci d'avance pour vos réponses!!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés